

2019-2914
2019-07-25

Terre de diatomées poudre insecticide pour usage commercial

Poudre

Pour utilisation dans les Usines de Transformation Alimentaire, les Restaurants, les Hôpitaux, les Édifices à bureaux et résidentiels et autres emplacements commerciaux et industriels

COMMERCIAL

GARANTIE: Dioxide de silice (présent à 100% sous forme de terre diatomée)...91,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32284 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DE Canada Inc.

1-3096 Danforth Avenue, Suite 347, Toronto ON M1L1B1

1-844-DIATOMS (342-8667)

22.6 kg

2019-2914
2019-07-25

ÉLIMINATEUR D'INSECTES

Produit contre lequel les insectes ne peuvent s'immuniser.

ELIMINE: Perce-oreilles, blattes, coléoptères, araignées, fourmis, lépismes argentés, grillons, insectes du grain, puces et punaises des lits, et autres insectes rampants.

Ce produit, sans odeur, ne décolore pas et ne fait pas de mal aux animaux, poissons, oiseaux, ou à la nourriture si le mode d'emploi est suivi. Demeure efficace pour le contrôle des insectes tant que le Terre de diatomées poudre insecticide pour usage commercial est présent.

MODE D'EMPLOI :

Saupoudrer Terre de diatomées poudre insecticide pour usage commercial dans les fissures et fentes, en dessous ou derrière les équipements, autour des tuyaux des systèmes de drains, autour des fenêtres, des planches de planchers et tous les endroits où les insectes pourraient se trouver. Appliquer Terre de diatomées poudre insecticide pour usage commercial à un taux de 500 grammes par 100 mètres carrés avec un saupoudreur manuel. Saupoudrer directement l'insecte, il ne pourra se débarrasser du produit. La poudre pénètre et traverse l'enveloppe externe cireuse de l'insecte. Ce dernier perd graduellement tous ses fluides et finit par en mourir. Répéter l'application si les insectes réapparaissent.

APPLICATION PULVÉRISÉE:

Vaporiser jusqu'à ce que la surface soit humide, en employant 75 grammes de Terre de diatomées poudre insecticide pour usage commercial dans un litre d'eau par 10 mètres carrés. Lorsque vaporisée, la poudre contrôle les insectes jusqu'à ce qu'elle soit éliminée par l'eau.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dans les usines de transformation alimentaire, l'application doit se faire seulement si l'usine est inopérante. Avant l'application couvrir ou enlever les équipements, le matériel d'emballage et les ustensiles. Laver toutes les surfaces avec lesquelles la nourriture peut entrer en contact et rincer à l'eau potable avant de les réutiliser. Éviter de respirer la poussière de particules. Ne pas utiliser en vaporisation générale. Éviter tout contact avec les yeux. Laver les mains après usage. Porter un masque antipoussières approprié approuvé par le NIOSH/MSHA lors de la manipulation. Lors de l'utilisation d'une poudreuse pneumatique, porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air par pression positive approuvé par le NIOSH pour mélanger, charger et appliquer le produit. Le personnel non protégé (par ex. sans masque de protection) ne doit pas être présent dans les lieux pendant l'application et pendant la période de nettoyage ultérieure. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS:

2019-2914
2019-07-25

En cas de contact avec la peau, rincer à grande eau. Contacter un médecin si l'irritation persiste. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrier un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

Vider à fond le contenant de son produit dans l'applicateur. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.